

Le 09 Octobre 2024

Le 8 Octobre 2024 lors du changement de cellule de la détenue A.S, cette dernière a adopté un comportement extrêmement violent et irrespectueux envers notre collègue surveillante.

Voici les faits :

Propos homophobes : La détenue a tenu des insultes d'une gravité inouïe à caractère homophobe, visant directement la surveillante.

Posture d'intimidation : Elle s'est ensuite approchée de manière agressive du visage de notre collègue, cherchant clairement à l'intimider.

L'intervention de renfort nécessaire : Face à cette situation intolérable, des agents ont dû intervenir pour réintégrer l'individu.

Jet d'objet : Avant la fermeture de la porte de cellule, la détenue a jeté une assiette en direction des agents présents. Heureusement, personne n'a été blessé.

Cette dernière a réaffirmé son intention de ne pas en rester là, et de toucher un membre du personnel la prochaine fois.

RAPPELONS que la détenue est bien connue du milieu carcéral pour avoir effectué un long séjour sur le CP de Saint-Étienne avant son transfert à MOS chez nous.

Nous condamnons fermement ces actes !

L'UFAP UNSa Justice de la Ma BONNEVILLE rappelle que la sécurité et la dignité des personnels doivent être une priorité absolue. Il est inacceptable que des agents, dans l'exercice de leur mission, soient victimes de tels comportements. Nous exigeons que des sanctions exemplaires soient prises contre cette détenue pour que ce type d'agression ne reste pas impuni.

L'UFAP UNSa Justice apporte son soutien à notre collègue.

L'UFAP UNSa Justice exige des sanctions disciplinaires exemplaires.

L'UFAP UNSa Justice demande le transfert de la personne détenue à l'issue des sanctions.

Pour le bureau Local UFAP de la MA BONNEVILLE

Le secrétaire général

Georges MAINA